

A Arras le 25 janvier 2017



**SNUipp-FSU 62**  
16 rue A. Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

à Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

**Mme Dauchot Dominique**  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

Objet : Inspections des personnels pour l'année scolaire 2016-2017

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs,

Dans son courrier daté du 16 décembre 2016, Mme la Ministre précise les modalités transitoires d'évaluation des enseignants pour cette année scolaire.

Concernant les T1 et T2, ils doivent continuer de bénéficier de « visites d'accompagnement et de conseils personnalisés ». Ces visites ne doivent pas donner lieu à une note puisqu'ils ne seront pas concernés par un avancement accéléré de carrière l'année scolaire prochaine.

Par ailleurs, le courrier rappelle également qu'il n'y a pas lieu d'engager des inspections pour le passage à la hors classe, sauf cas particulier (retour de congés, changement de corps ...). Et uniquement dans ce cas, cela donne lieu à une note.

De même, il est précisé que les professeurs des écoles prioritaires pour l'inspection cette année sont ceux qui, au 1er septembre 2016, bénéficient au 6e échelon d'une ancienneté d'échelon inférieure ou égale à un an et ceux qui, au 1er septembre 2016, bénéficient au 8e échelon d'une ancienneté d'échelon comprise entre 6 et 18 mois. Dans les deux cas, ils ne doivent pas avoir eu une inspection récente, c'est à dire inférieure ou égale à 3 ans.

Les autres inspections n'ont pas lieu d'être pendant cette période de transition puisque déconnectées de l'avancement.

Dans le cadre de cette période transitoire et dans le respect des orientations précisées par la ministre, basées sur une école bienveillante et la confiance portée aux enseignants, nous vous demandons, Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs, d'informer rapidement l'ensemble des enseignants concernés par ces visites dans votre circonscription et de leur préciser les nouvelles modalités de leur évaluation (forme, période...). Cela permettra de lever bien des interrogations et donnera un signal fort d'un changement des pratiques d'évaluation dans un esprit d'accompagnement formateur et valorisant, sur lequel le SNUipp-FSU 62 restera vigilant.

Veuillez croire, Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs en notre profond attachement au Service Public d'Éducation et à la défense de ses personnels.

Dominique Dauchot,  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

*Copie adressée à M. l'Inspecteur d'académie*